

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N° 01 .2020**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 10

L'an deux mille vint, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal convoqué le 20 février 2020, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Mme Martine CRETOIS, M. Gérard GAYOUT, Frédéric GODBARGE, Patrick GOUDERGUES, Marie-Jeanne PETERS, Paule RESLINGER, Didier RISPAL, Lionel SERGUES.

Absent représenté par pouvoir : Isabelle de SOUSA, Nathalie DRUOT, Marie HAUDRECHY,

Absent excusés: Yannick LEYBROS, Olivier PUECH.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE :**

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.02.2020 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 09.03.2020.  
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.